

## ARRÊTE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

### ARRÊTE 05-18

Madame le Maire de Mutigny,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-6,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 225, R 37-1 et suivants,  
Sur la demande de l'entreprise AUBELEC de Rosières-Près-Troyes,  
Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement durant les travaux de raccordement électriques au Numéro 4 Rue Thelliez (ex Grande Rue),

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup>

En raison des travaux d'adduction pour le réseaux ORANGE du numéro 4 rue Thelliez par l'entreprise AUBELEC, la circulation et le stationnement seront interdits à compter du 9 Avril 2018 et ce pour 5 jours soit jusqu'au 13 Avril 2018 inclus.

#### Article 2:

Cette réglementation s'applique uniquement Rue Thelliez

#### Article 3:

La signalisation nécessaire sera mise en place.

Article 4: Madame le Sous-préfet, Madame le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame le Maire de Mutigny sont chargés chacun en ce qui concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Mutigny, le 5 Avril 2018  
Le Maire  
Marie-Claude REMY